

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES  
COMMUNE DE POLLESTRES**

**Extrait du  
Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**N°46/17**

Nombre de Conseillers	En Exercice 27	Présents 24	Votants 27
Date de Convocation	24 juin 2017		
Séance du	L'an Deux Mille dix-sept, le 30 juin		
Le Conseil Municipal de la commune de Pollestres, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération et adressée au moins CINQ jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la salle Albert Aliès, sous la présidence de Monsieur Daniel MACH, Maire			
Etaient présents : MM. D.MACH - J.Ch. MORICONI - C.LEVY - H. BARBAROS - Ch. QUEYRAT - J.Ch. VERGEYNST - M. BAYLAC - LUQUET - A. CORDERO - A.FOURNIER - Y. DURAND - J-P AURIAC - D. CREN - V. GUILLEMIN - S. CAUSSIGNAC - C. MARTINEZ - M. BOURSIER - Ch. PAGES - Ch.BALDO - P. DONOT - A. CAUVELET - A. BERNARD - M. ENGROVA - Y. PLANTEROSE - M.VIDAL			
Absents excusés ayant donné procuration : J.L. ENGROVA à Y. DURAND - F. VÉLU à Ch. QUEYRAT - S.VILA à H. BARBAROS			
Secrétaire de Séance : Mme. C.LEVY			

**OBJET : Convention avec Orange pour le déploiement de la téléphonie mobile**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il a été sollicité par les services de l'opérateur téléphonique « Orange » car ils ont pour projet d'améliorer la réception de la téléphonie mobile sur le territoire communal en implantant un dispositif technique qui serait sur le centre technique municipal.

Monsieur le Maire explique également que, dans ce cadre, d'autres opérateurs ont également un dispositif implanté sur le territoire communal et que cette implantation donne lieu au versement d'un loyer annuel de 9000 euros avec une augmentation du loyer de 2% par an. Afin de respecter le principe d'égalité entre les opérateurs, il demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention avec « Orange » aux conditions définies ci-dessus.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec la société « Orange » pour un loyer annuel de 9000 euros avec une actualisation de 2% par an.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS  
POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Maire,**

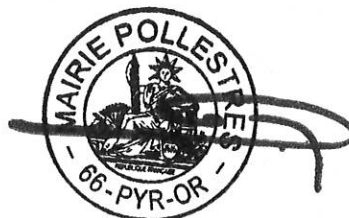
**Daniel MACH.**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le 07 juillet 2017

Publication ou Notification

Le 07 juillet 2017



1  
REÇU EN PREFECTURE

le 07/07/2017

Application agréée E-legalite.com